

# L'essentiel

Le magazine de la Ville de Nérac

29

Avril 2023



Chères Néracaises,  
Chers Néracais,

Lorsque vous recevrez ce bulletin municipal, le budget 2023 de la commune viendra d'être adopté par le conseil municipal. Nous vous le présenterons dans la prochaine édition de « L'essentiel ».

Ce budget restera comme le plus compliqué à boucler, tant la crise énergétique et l'inflation ont des conséquences inédites. Malgré tout, la bonne gestion des années précédentes nous permettra de faire le dos rond en 2023 en espérant une année 2024 plus normale.

Nous maintiendrons en 2023 un niveau d'investissements satisfaisant tout en maintenant aussi les services aux Néracais. Les 111 actions de notre contrat de mandat se réalisent en tenant compte des contraintes du moment.

Dans les pages qui suivent, vous trouverez un zoom sur la rénovation du Centre Samazeuilh, lieu emblématique de la ville, tant il accueille de Néracaises et de Néracais en temps normaux. Sa rénovation (action 5 de notre contrat de mandat) est un des principaux projets des années 2020-2026.

Le printemps est là ! « La P'tite Garenne », nouvelle version de la Garenne Partie, s'est déroulée avec une belle adhésion du public. Les fêtes de Nérac approchent pour le bonheur de tous. Viendront ensuite les Marchés So Gascogne tous les mardis soirs à partir du 27 juin.

En ces temps difficiles, sachons profiter des bons moments !

Je reste à votre disposition pour rencontrer chacun de vous.

Nicolas LACOMBE  
Maire de Nérac

1<sup>er</sup> vice-président du Conseil départemental

## Le printemps est là !



[www.nerac.fr](http://www.nerac.fr)



LOT-ET-GARONNE  
Le Département





## Centre Samazeuilh : BIENTÔT La fin des TRAVAUX !

### Le centre Samazeuilh à Nérac

Le « centre Samazeuilh » fait partie du patrimoine municipal, mais aussi du patrimoine mémoriel de nombreux Néracais qui y ont été scolarisés jusqu'au début des années 1960.

Le centre Samazeuilh est un lieu central de la vie associative néracaise. Avant le lancement des travaux, il accueillait près de 60 associations de tous types : associations culturelles, sportives, caritatives, mémorielles, syndicats... Chaque semaine, des centaines d'usagers, des dizaines de bénévoles et de salariés côtoyaient les différents espaces de ce vénérable bâtiment.

Composé de plusieurs ailes sur plusieurs niveaux, le centre Samazeuilh évoluait sous avis défavorable de la commission de sécurité depuis...2003. Éluë en 2008, la municipalité actuelle a réussi à en conserver l'usage pour les associations néracaises au prix de longues discussions avec les sous-préfets successifs et au prix de menus travaux permettant de décrocher une précieuse dérogation. Mais dans un monde de plus en plus « normé », notamment sur les questions de sécurité, il était évident que la situation ne pouvait perdurer sans fin.

Le premier chantier important du mandat municipal commencé en 2020 a donc été le lancement de la maîtrise d'œuvre pour la rénovation totale du centre Samazeuilh. Un budget de près de 2 millions d'euros est consacré à cette opération qui s'avère longue mais passionnante.

Les travaux, commencés en 2021, n'ont été que la partie visible de l'iceberg. Avant leur lancement, il a fallu reloger près de 60 associations dans les différents lieux d'accueil possibles de la ville, parfois dans des conditions très précaires. Des moments insolites, voire émouvants ont émaillé le déroulé de ce chantier : dans les années 1940, une riveraine dont la maison est mitoyenne du centre Samazeuilh, avait vu la fenêtre de sa chambre au 1<sup>er</sup> étage obstruée par une dépendance construite à l'arrière du bâtiment. 80 ans plus tard, cette dame âgée de 97 ans qui habite encore la maison de son enfance a vu à nouveau entrer la lumière dans sa maison quand les travaux ont permis la destruction d'une partie du bâtiment construit alors. Une photographie est venue immortaliser ce moment si particulier.

**Avec les travaux des années 2021-2023, le centre Samazeuilh se prépare à une nouvelle vie, toujours au service des Néracais, conservant sur le fronton central l'inscription « Ecole de Filles », témoin du passé scolaire des lieux.**

## EN QUOI CONSISTENT LES TRAVAUX ?

**Le Centre Samazeuilh bénéficie actuellement d'une rénovation totale** : sols, murs, distribution des pièces, accessibilité, confortement des planchers du 1<sup>er</sup> étage, électricité, chauffage, plomberie, charpente, couverture, façades, aménagements extérieurs.

13 corps de métier interviennent en coordination depuis mars 2021.

Les travaux se déroulent en tenant compte de l'occupation permanente des pôles caritatifs qui n'ont pu être déplacés, d'où une sécurité et une coordination de travaux un peu particulière.

**Le bâtiment à usage multiple** comprendra des bureaux, des salles polyvalentes, une cuisine aménagée, des salles sportives (ping-pong, danse, yoga...). Il accueillera les associations présentes initialement, mais aussi d'autres associations en accueil ponctuel et/ou partagé.

**L'accessibilité complète du bâtiment** sera effective pour les personnes à mobilité réduite.

Le **contrôle d'accès électronique** des portes sera intégré afin de gérer au mieux les plannings d'occupation des salles (dont certaines en multi-partage).

La **gestion régulée du chauffage** permettra une meilleure performance énergétique.

**> Objectif de réouverture pour les associations en septembre 2023**, mais les aménagements extérieurs et les enduits de façade seront réalisés en 2024.



Remplacement complet d'un escalier.



Installation d'un ascenseur.



Aménagement et peintures.



Aménagement et peintures.



Remplacement de toutes les menuiseries avant rénovation des façades.



Cuisine aménagée.

### MONTANT DES TRAVAUX

Le coût des travaux s'élève à environ 1 900 000 € HT.

Nous avons obtenu 897 400 € de subventions (48 %).

À cela s'ajoutent les honoraires divers des bureaux d'étude : 57 000 € HT.

# Les Maires de Nérac depuis un siècle

**Il y a 40 ans, au mois de mars 1983, Jean-Louis Brunet était élu Maire de Nérac et commençait ce qui reste à ce jour le plus long mandat de Maire de notre commune : 25 ans !**

**L'occasion de retrouver sur cette page une mini biographie des 8 Maires qui ont géré Nérac depuis un siècle.**

## Paul COURRENT (1872-1966)



*Né à Nérac - Avocat*

**Maire de 1919 à 1940** (élu en 1919, 1925, 1929 et 1935. Démis en 1940)

Autres mandats : conseiller municipal en 1912, conseiller général en 1910, député en 1928, 1932 et 1936.

En 1940, Paul Courrent vote les pleins pouvoirs au maréchal Pétain ce qui ne lui permet pas d'opérer un retour en politique après la seconde guerre mondiale.

## Jean LAUBENHEIMER (1884-1965)



*Né à Nérac - Brasseur*

**Maire de 1941 à 1944** (nommé en 1941. Démis en 1944)

Jean Laubheimer a été nommé Maire au titre de la loi du 16 novembre 1940 qui permet au gouvernement de Vichy de nommer les conseils municipaux. Il n'avait jamais exercé de mandat électif avant la guerre. Son comportement durant l'exercice de sa fonction de Maire ainsi qu'un acte de Résistance lui ont permis de ne pas être inquiété à la Libération et de poursuivre ses activités professionnelles à la tête de la Brasserie Laubheimer.

## Gabriel LAPEYRUSSE (1907-1966)



*Né à Nérac - Maraîcher*

**Maire de 1944 à 1966** (nommé en 1944. élu en 1945, 1947, 1953, 1959, 1965. Décédé en 1966)

Chef de la Résistance en Albret, Gabriel Lapeyrusse est nommé Maire en 1944 puis constamment réélu jusqu'à son décès.

Autres mandats : conseiller municipal de 1935 à 1941 ; conseiller général élu en 1945, 1951, 1958, 1964 ; député élu en 1958 et 1962.

## Jean CHENEVOY (1893-1969)



*Né à Nevers - Agriculteur*

**Maire de 1966 à 1969** (élu en 1966. Décédé en 1969)

Jean Chenevoy a été élu Maire en 1966 à la suite du décès de Gabriel Lapeyrusse.

Autres mandats : conseiller municipal en 1945, 4<sup>ème</sup> adjoint en 1949, 3<sup>ème</sup> adjoint puis 2<sup>ème</sup> adjoint en 1950, 1<sup>er</sup> adjoint en 1953.

## Georges CAILLAU (1922-2006)



*Né à Nérac - Journaliste*

*puis secrétaire général de la Mairie de Nérac*  
**Maire de 1969 à 1977** (élu en 1969, 1971. Non candidat en 1977)

Georges Caillau a d'abord été élu conseiller général à la mort de Gabriel Lapeyrusse en 1966 puis Maire en 1969 à la mort de Jean Chenevoy. Autres mandats : conseiller général en 1966 et 1970, député de 1968 à 1973, 1<sup>er</sup> adjoint de 1983 à 2001, conseiller municipal de 2001 à 2006.

## André GARBAY (1913-2001)



*Né à Nogaro - Instituteur*

**Maire de 1977 à 1983** (élu en 1977. Battu en 1983)

Autres mandats : conseiller général de 1976 à 1982, conseiller municipal de 1983 à 1989. André Garbay a par ailleurs été sous-préfet de Nérac de 1944 à 1946, nommé par le Comité Départemental de Libération.



## Jean-Louis BRUNET (1928)

*Né à Périgueux - Médecin*

**Maire de 1983 à 2008** (élu en 1983, 1989, 1995, 2001. Non candidat en 2008)

Autres mandats : conseiller municipal d'opposition de 1977 à 1983, conseiller général de 1982 à 2001 (élu en 1982, 1988, 1994. Non candidat en 2001), et président du conseil général de 1994 à 1998, conseiller régional de 1998 à 2004, président de la communauté de communes du Val d'Albret de 2006 à 2008.

## Nicolas LACOMBE (1975)

*Né à Agen - Enseignant*

**Maire depuis 2008** (élu en 2008, 2014, 2020)

Autres mandats : conseiller municipal d'opposition de 1995 à 2008, conseiller départemental depuis 2008 (élu en 2008, 2015, 2021), président de la Communauté de Communes du Val d'Albret (2011 à 2017), vice-président d'Albret Communauté (depuis 2020), suppléant du sénateur Pierre Camani de 2011 à 2017.

## URBANISME

### QUELLES RÈGLES POUR QUELLES CONSTRUCTIONS ?

Pour une sécurité juridique de votre construction et le respect des règles d'urbanisme, nous vous rappelons que tous les travaux de **construction sont soumis à déclaration**. Dès lors que vous entreprenez une construction (clôture, abri de jardin, piscine, modification de façade, garage, extension...) vous devez vous rapprocher du service urbanisme de la Mairie. Tous les travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'une construction, d'en changer la destination, de créer de la surface plancher, de modifier le volume du bâtiment, de percer ou d'agrandir une ouverture sont soumis à l'**obligation de déposer une demande d'autorisation d'urbanisme**. **Selon la nature des travaux envisagés, il peut s'agir d'une simple déclaration préalable, ou d'un permis de construire.**



### UN PATRIMOINE À PRÉSERVER...

La ville de Nérac est riche d'une vingtaine de bâtiments classés et d'espaces protégés. Aussi, il convient de préserver ce patrimoine médiéval, Renaissance et du XIX<sup>ème</sup> siècle. Le classement Secteur Sauvegardé, devenu **Site Patrimonial Remarquable**, du cœur de la ville permet de protéger le patrimoine architectural et urbain du centre et des quartiers anciens tout en permettant une évolution harmonieuse.

**À l'intérieur de ce secteur sauvegardé, toute intervention est soumise**

**à une demande d'autorisation d'urbanisme** et ce quelle que soit la nature des travaux envisagés (réfection de toiture, modification des menuiseries, extension etc..) – y compris ceux concernant l'aménagement intérieur du bâti et ceux relevant de l'aménagement extérieur. Chaque projet est alors soumis à l'accord de l'architecte des Bâtiments de France. Les travaux ne pourront commencer qu'après réception de l'autorisation de travaux.

### Dématérialisation des autorisations d'urbanisme

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, vous pouvez déposer vos demandes sur la plateforme en ligne : <https://ideau.atreal.fr/>

Plus de frais d'affranchissement, plus de papier ! Il suffit de créer un compte personnel et de déposer votre demande ainsi que les pièces à fournir. Le but est de :

- > Simplifier le dépôt des demandes (plus besoin de fournir 4 exemplaires).
- > Réduire les délais de transmission.
- > Faciliter la démarche et suivre en ligne l'avancement de son dossier.

Cette possibilité n'est pas une obligation, les dossiers papiers peuvent toujours être déposés en mairie.

Notre cartographie est également disponible en ligne afin de pouvoir consulter le PLU et éventuellement imprimer des plans cadastraux sur [https://carto.monterritoire.fr/?instance=cc\\_albret](https://carto.monterritoire.fr/?instance=cc_albret)



#### > Vous avez obtenu un permis de Construire ou une Déclaration préalable pour des travaux ?



N'oubliez pas d'adresser à la Mairie ou sur <https://ideau.atreal.fr/>

- La Déclaration d'Ouverture de Chantier (pour les Permis avant de commencer les travaux) .
- La Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT), lorsqu'ils sont terminés.

#### > Retrouvez toutes les informations URBANISME sur notre site internet :

[www.ville-nerac.fr](http://www.ville-nerac.fr) > Ville pratique > Urbanisme

Pour toute information complémentaire :

Mme Valentine VALÉRY

Tél : 05 53 65 05 89 - [urbanisme@ville-nerac.fr](mailto:urbanisme@ville-nerac.fr)

# L'ATLAS de la Biodiversité Communale (ABC)



## LES OBJECTIFS

- > Apporter une meilleure connaissance de la biodiversité de notre commune.
- > Favoriser la compréhension et l'appropriation des enjeux biodiversité par le plus grand nombre.
- > Améliorer la gestion des espaces publics de la commune dans le but de valoriser et de préserver la biodiversité.

La mission de coordination générale d'animation de la démarche participative est assurée par l'association *Au fil des Séounes*. 2 réunions publiques ont permis de communiquer et de présenter notre projet de sciences participatives.

## PREMIÈRE ÉTAPE > 2022-2023

### > ACQUISITION DE CONNAISSANCES NATURALISTES

Depuis plusieurs mois, des **inventaires naturalistes** sont effectués sur la commune. Ces expertises sont assurées par la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) (inventaire oiseaux), le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) de Nouvelle-Aquitaine (inventaire insectes) et l'association de protection de la nature SEPANLOG (inventaire amphibiens), en complément du travail de recherche documentaire déjà existant.



Inventaire insectes : Buprestis, Papillon Dragon.

Inventaire amphibiens : Salamandre tachetée, Triton marbré. Inventaire oiseaux : Guêpier d'Europe, Tourterelle des bois.

### > ACTIONS DE SENSIBILISATION auprès de la population néracaise et dans nos écoles primaires.



Conférence Oiseaux de nos jardins avec la LPO.



Réunion publique sur l'ABC



Atelier biodiversité pour les écoliers.



LA BIODIVER'CITÉ  
DE LA GARENNE

Samedi 8 avril 2023, dans le cadre du festival « **La P'tite Garenne** », le public a pu participer, aux côtés des experts naturalistes, à un **grand inventaire participatif** de la biodiversité communale dans le parc de la Garenne. Plusieurs activités et ateliers ont animé ce temps fort « **Biodiver'cité** ».

**Inventaire participatif**  
Devenez acteur de la préservation  
de la biodiversité  
**OBSERVER**  
pour mieux préserver !

> Téléchargez  
l'application

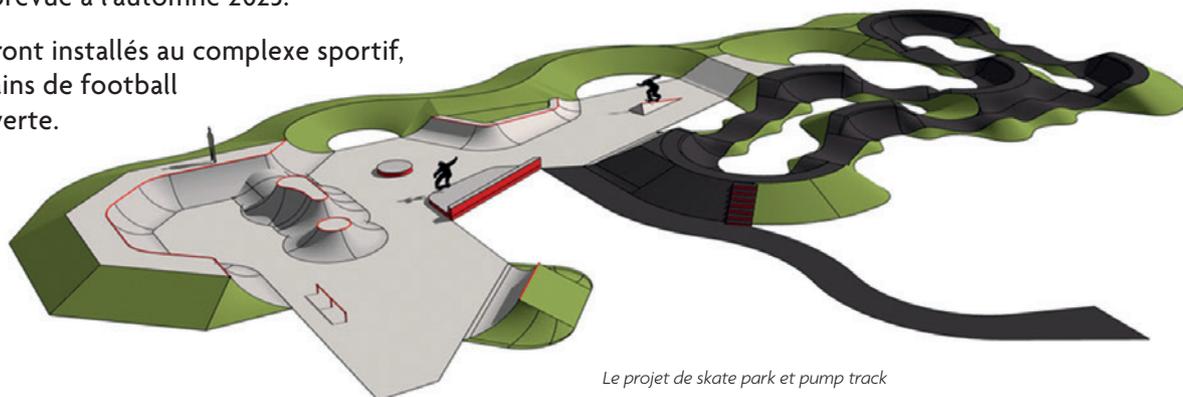


## PARCOURS de Santé / SKATE PARK / PUMP TRACK

Le **parcours de santé** (action 31 du contrat de mandat) sera bientôt utilisable à Plaisance (Ludoparc).

Quant au **skate park** et au **pump track** (action 30), les travaux vont débuter en mai après plusieurs phases de concertation avec les futurs utilisateurs, avec une réception prévue à l'automne 2023.

Ces équipements seront installés au complexe sportif, à proximité des terrains de football et de la future voie verte.



Le projet de skate park et pump track

### MONTANT DES TRAVAUX

Le budget alloué à l'opération est de 317 000 € HT (180 000 € pour le skate parc, 120 000 € pour le pump track et 17 000 € pour le parcours santé). Nous avons obtenu 80% de subventions.

## EXPRESSION DES GROUPES POLITIQUES

### BILLET de la majorité > POUR NÉRAC !

RENCONTREZ LES ÉLUS de la majorité municipale :

Du lundi au samedi, sur rendez-vous au 05 53 97 63 50 ou à [mairie.nerac@ville-nerac.fr](mailto:mairie.nerac@ville-nerac.fr)

### BILLET de l'opposition > NÉRAC TOURNE LA PAGE - Rassemblement National

Texte non fourni.

### BILLET de l'opposition > NÉRAC CITOYENNE

A l'heure où la liste « Pour Nérac » fait son bilan à mi-mandat, on peut se poser la question de la non réalisation de certaines actions qui pourtant ne représentent pas de gros investissements financiers. Ces actions nous les avons proposées avec beaucoup plus d'ampleur.

La première d'entre elles (16) concerne bien sûr les réunions de quartier. 2 en 3 ans, on est loin de la promesse de 2 par secteur donc 22 en tout sur le mandat; il en reste 20 à faire en 3 ans. Et les restrictions sanitaires évoquées sont un alibi. La liste majoritaires n'aime pas ces réunions car les Néracais se plaignent (poubelles, vitesse des véhicules, état de la chaussée, ...). Les réponses données renvoient la responsabilité à la communauté de communes, comme si on oubliait que 15 élus de Nérac y siègent. Le SMICTON qui gère les ordures et leur traitement est devenu un outil incontrôlable qui décide lui même en fonction de son intérêt propre au lieu d'être au service de la population et contrôlé par les élus.

Les actions 13 et 15 qui concernent les jeunes ne sont pas en place ; le conseil municipal des jeunes, ça coûte cher ? Voie verte (promesse du mandat précédent), aire de camping car, valorisation de la maison des conférences, restauration (et pas replâtrage) de l'orgue de St Nicolas, ces dossiers qui pourraient bénéficier de financements extérieurs, n'avancent pas beaucoup. Quant à la production d'électricité du moulin du vieux pont, ce n'est jamais évoqué en commission environnement.

Ces trois années qui viennent devront être programmées sur un mode DYNAMIQUE .

Espérons que l'équipe municipale en place saura changer de rythme, c'est du moins, tout ce que nous lui souhaitons !

Patrick GOUJON élu Nérac Citoyenne

# 100 AGENTS MUNICIPAUX à VOTRE SERVICE



## > MAIRIE

Les services administratifs vous accueillent le lundi de 14h à 17h, les mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h15, le jeudi de 8h30 à 17h15 ainsi que le samedi de 8h30 à 12h.

- Standard : 05.53.97.63.53
- Cabinet du Maire : 05.53.97.63.50  
mairie.nerac@ville-nerac.fr
- Direction générale des services : 05.53.97.63.77  
ssg@ville-nerac.fr
- État civil / Affaires scolaires : 05.53.97.63.79  
etatcivil@ville-nerac.fr
- Comptabilité : 05.53.97.68.54  
compta@ville-nerac.fr
- Service juridique : 05.53.97.68.51  
juridique@ville-nerac.fr
- Ressources humaines : 05.53.97.63.55  
direction-grh@ville-nerac.fr
- Service social : 05.53.97.63.69  
social@ville-nerac.fr
- Placier : 05.53.97.63.76 / 06.26.48.32.73  
places@ville-nerac.fr
- Service patrimoine : 05.53.97.63.60  
patrimoine@ville-nerac.fr
- Police municipale : 05.53.97.63.61 / 06.26.48.32.61  
police@ville-nerac.fr



## > SERVICES TECHNIQUES

05.53.65.05.22 • ctm@ville-nerac.fr



## > Espace d'ALBRET

05.53.97.40.50 • spectacles.albret@ville-nerac.fr



## > MÉDIATHÈQUE

05.53.97.40.55 • mediatheque@ville-nerac.fr



## > PÉRISCOLAIRE

ALPS Marie Curie : 05.53.65.01.21  
ALPS Jean Rostand : 05.53.65.09.88  
alps@ville-nerac.fr  
Cantine : 07.75.11.22.95



## > PISCINE

05.53.65.94.58 • piscine@ville-nerac.fr



## > CIMETIÈRE

05.53.65.99.72 / 06.26.48.32.57  
cimetiere@ville-nerac.fr

